



Assemblée générale

Distr. limitée
11 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Deuxième Commission

Point 18 b) de l'ordre du jour

**Questions de politique macroéconomique :
système financier international et développement**

**Projet de résolution déposé par le Vice-Président de la Commission,
M. Stefano Stefanile (Italie), à l'issue de consultations
sur le projet de résolution A/C.2/67/L.24**

Système financier international et développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 55/186 du 20 décembre 2000 et 56/181 du 21 décembre 2001, l'une et l'autre intitulées « Mise en place d'une architecture financière internationale renforcée et stable, capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, notamment dans les pays en développement, et de promouvoir la justice économique et sociale », ainsi que ses résolutions 57/241 du 20 décembre 2002, 58/202 du 23 décembre 2003, 59/222 du 22 décembre 2004, 60/186 du 22 décembre 2005, 61/187 du 20 décembre 2006, 62/185 du 19 décembre 2007, 63/205 du 19 décembre 2008, 64/190 du 21 décembre 2009, 65/143 du 20 décembre 2010 et 66/187 du 22 décembre 2011,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire¹ et sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, dans laquelle elle souscrivait au Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement², la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement³, Action 21⁴, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21⁵ et le Plan de mise en œuvre du

¹ Voir la résolution 55/2.

² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

⁴ Ibid., annexe II.

⁵ Résolution S-19/2, annexe.



Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)⁶,

Rappelant en outre la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui s'est tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008⁷,

Rappelant la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, et le document final adopté à l'issue de la Conférence⁸,

Rappelant également sa Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le document final qu'elle a adopté à l'issue de cette réunion⁹,

Rappelant en outre la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et son document final intitulé « L'avenir que nous voulons »¹⁰,

Saluant le travail accompli par son Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, et prenant note du rapport d'activité de ce groupe¹¹,

Rappelant le débat thématique de haut niveau des 17 et 18 mai 2012, consacré à l'état de l'économie et des finances mondiales et son influence sur le développement, convoqué par le Président de l'Assemblée générale pour nourrir les consultations entre États Membres sur le processus de suivi des résultats de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

Vivement préoccupée par les effets néfastes que la crise financière et économique mondiale exerce encore, en particulier sur le développement, sachant que l'économie mondiale, malgré des efforts importants, se trouve toujours dans une phase critique comportant des risques élevés de baisse, notamment des turbulences sur les marchés mondiaux des capitaux et des produits de base, de forts taux de chômage et d'endettement dans plusieurs pays ainsi que des difficultés budgétaires généralisées, qui mettent en danger la reprise économique mondiale et traduisent de médiocres progrès dans le soutien et le rééquilibrage de la demande mondiale, et soulignant qu'il faut continuer de s'attaquer aux fragilités et déséquilibres systémiques et persévérer dans l'action engagée pour tâcher de réformer et renforcer le système financier international,

Constatant que la crise économique a réduit chez quelques pays en développement qui avaient été les principaux moteurs de la croissance économique

⁶ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

⁷ Résolution 63/239, annexe.

⁸ Résolution 63/303, annexe.

⁹ Voir la résolution 65/1.

¹⁰ Résolution 66/288, annexe.

¹¹ A/64/884.

mondiale enregistrée dans la période récente, la capacité de résister à de nouveaux chocs, rappelant les engagements pris en faveur d'une croissance forte, durable, équilibrée et partagée, et soulignant à nouveau la nécessité de travailler en coopération pour tenir les engagements concernant le développement et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

Rappelant l'engagement de travailler dans un esprit de solidarité à une action mondiale très complète menée en coordination pour réagir aux effets néfastes que la crise économique et financière mondiale continue d'avoir sur le développement et de prendre des mesures visant, notamment, à restaurer la confiance, soutenir la croissance économique et instaurer le plein emploi productif en créant un travail décent pour tous,

Réaffirmant que l'Organisation des Nations Unies a notamment pour buts, conformément à la Charte, de réaliser la coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire et d'être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes, et réaffirmant aussi que l'Organisation doit renforcer son rôle de chef de file dans la promotion du développement,

Consciente que le système financier international devrait promouvoir une croissance économique soutenue, sans exclus et équitable, un développement durable, la création d'emplois et les activités visant à éliminer la pauvreté et la faim dans les pays en développement, tout en permettant une mobilisation cohérente de toutes les sources de financement du développement,

Rappelant la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et le Programme d'action d'Istanbul en faveur de ces pays pour la décennie 2011-2020¹², et estimant dans ce contexte que les institutions financières internationales devraient, conformément à leurs mandats respectifs, être soucieuses des besoins spéciaux et des priorités des pays les moins avancés,

Soulignant qu'il importe, pour que l'architecture financière internationale soit propice au développement, de veiller, dans chaque pays, à la solidité du secteur financier, qui apporte une contribution capitale à l'effort de développement national,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹³;

2. *Reconnaît* qu'il faut poursuivre et intensifier l'action menée en vue de renforcer la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, et réaffirme qu'il importe de veiller à ce qu'ils soient ouverts, justes et non exclusifs afin de venir compléter les efforts de développement faits à l'échelon national pour assurer une croissance économique soutenue, sans exclus et équitable, et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

3. *Souligne* qu'il faut s'attaquer résolument aux défis auxquels l'économie mondiale doit répondre en vue de favoriser une croissance mondiale équilibrée, durable, sans exclus et équitable, assurant un plein emploi productif et offrant des emplois de qualité, et souligne également qu'il faut mobiliser des ressources importantes en puisant à diverses sources et utiliser efficacement les disponibilités

¹² *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie) 9-13 mai 2011* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 11.II.A.1), chap. II.

¹³ A/67/187.

financières si l'on veut promouvoir le plein emploi productif et un travail décent pour tous;

4. *Note* que des efforts importants ont été consentis aux niveaux national, régional et international pour remédier aux problèmes posés par la crise financière et économique, tout en sachant qu'il faut faire plus pour promouvoir la reprise économique, faire face aux turbulences sur les marchés mondiaux de capitaux et de produits de base, traiter le fort chômage et le lourd endettement que connaissent plusieurs pays, résoudre les tensions budgétaires généralisées, renforcer le secteur bancaire, notamment en accroissant la transparence et la responsabilité, s'attaquer aux fragilités et aux déséquilibres systémiques et réformer et renforcer le système financier international;

5. *Prend note* de l'initiative du Gouvernement de la République du Kazakhstan, qui se propose d'accueillir à Astana, du 22 au 24 mai 2013, une conférence internationale intitulée « Conférence mondiale contre la crise : des mesures efficaces contre l'incertitude et les récessions économiques dans le monde »;

6. *Considère* qu'il faut poursuivre et améliorer la coordination des politiques financières et économiques à l'échelon international pour faire face aux difficultés financières et économiques pressantes;

7. *Note* que, de par sa composition et sa légitimité universelles, l'Organisation des Nations Unies offre une enceinte essentielle et unique pour débattre des questions économiques internationales et de leur impact sur le développement, et réaffirme qu'elle est bien placée pour prendre part à diverses réformes qui visent à améliorer et renforcer le fonctionnement du système financier international et son architecture et à les rendre plus efficaces, sachant que la complémentarité des mandats de l'Organisation et des institutions financières internationales rend indispensable la coordination de leurs actions;

8. *Rappelle* à ce propos la résolution de renforcer la coordination entre le système des Nations Unies et les institutions financières, commerciales et de développement multilatérales afin de soutenir la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et un développement durable dans le monde entier, sur la base d'une bonne compréhension et du respect de leurs structures de gouvernance et mandats respectifs;

9. *Rappelle* que les pays doivent avoir la latitude voulue pour mettre en œuvre des mesures anticycliques et conduire une action spécialement conçue et ciblée pour faire face à la crise, et demande une simplification des conditionnalités, afin qu'elles soient opportunes, adaptées aux circonstances et ciblées et aident les pays en développement à faire face à leurs difficultés financières et économiques et à leurs problèmes de développement;

10. *Note* à ce propos l'augmentation des ressources et l'amélioration des modalités d'octroi de prêts du Fonds monétaire international, notamment par leur rationalisation et par la création d'instruments plus souples, comme la ligne de précaution et de liquidité, la ligne de crédit modulable et l'instrument de financement rapide, tout en observant que les programmes nouveaux et en cours ne devraient pas comporter de conditionnalités procycliques injustifiées;

11. *Prie instamment* à cet égard les banques multilatérales de développement à continuer d'aller de l'avant dans le sens d'une aide flexible, assortie de conditions libérales, rapidement disponible et concentrée en début de période, qui soutienne réellement et rapidement les pays en développement accusant un déficit de financement dans leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, compte tenu de la capacité d'absorption et du degré d'endettement tolérable de chacun de ces pays;

12. *Est consciente* du rôle des flux de capitaux privés aux fins du financement du développement, met en relief les problèmes que posent des entrées de capitaux à court terme excessives à de nombreux pays en développement, note que la situation spécifique de chaque pays doit être prise en considération dans la conception et la mise en œuvre des mesures de gestion des mouvements de capitaux destinées à traiter ces problèmes, telles les politiques macroéconomiques, les mesures macroprudentielles et les autres formes de régulation des mouvements de capitaux, et prie le Secrétaire général de se pencher sur les avantages et les inconvénients de ces mesures lorsqu'il établira son rapport sur l'application de la présente résolution;

13. *Réaffirme* qu'il importe d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement à la prise de décisions et à l'établissement de normes économiques et financières au niveau international, prend note à cet égard des importantes dispositions prises pour réformer les structures de gouvernance des institutions de Bretton Woods, les quotes-parts et la répartition des droits de vote dans ces institutions, dispositions qui vont dans le sens d'une meilleure prise en considération des réalités actuelles et d'un renforcement de la voix, de la participation et des droits de vote des pays en développement, et considère qu'il importe de poursuivre cette réforme en faisant preuve d'ambition et de diligence en vue de rendre ces institutions plus efficaces, plus crédibles, plus responsables et plus légitimes;

14. *Note* à ce propos les décisions prises par le Groupe de la Banque mondiale au sujet de la représentation et de la participation et les réformes institutionnelles visant à remédier aux problèmes nouveaux, ainsi que la création d'un vingt-cinquième siège au Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale, et compte que des progrès seront accomplis dans ses réformes institutionnelles;

15. *Demande* que la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du Fonds monétaire international adoptée en 2010 prenne effet rapidement, et souligne qu'il importe de réviser complètement la formule de calcul des quotes-parts d'ici à janvier 2013;

16. *Considère* qu'il importe que les dirigeants des institutions financières internationales, dont celles de Bretton Woods, soient nommés à l'issue d'un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite;

17. *Souligne* que les gouvernements doivent intervenir plus efficacement pour que le marché soit soumis à une réglementation appropriée servant l'intérêt général, et estime à cet égard qu'il faut mieux réglementer les marchés financiers pour promouvoir la stabilité économique et assurer une croissance soutenue, équitable et sans exclus;

18. *Considère* que les droits de tirage spéciaux jouent le rôle d'avoirs de réserve internationaux, reconnaît que les émissions de droits de tirage spéciaux ont aidé à reconstituer les réserves internationales dans le contexte de la crise financière et économique mondiale, contribuant ainsi à la stabilité du système financier international et à la résilience économique mondiale, considère aussi qu'il faut continuer à examiner périodiquement le rôle de ces droits de tirage, y compris celui qu'ils pourraient tenir dans le système international de réserve, et prie le Secrétaire général d'en tenir compte lorsqu'il établira son rapport sur l'application de la présente résolution;

19. *Réaffirme* qu'un mécanisme de surveillance multilatérale efficace et ouvert devrait être au centre des efforts de prévention des crises et souligne qu'il faut continuer à surveiller de plus près les politiques financières nationales;

20. *Souligne* à cet égard qu'il faut renforcer les dispositifs intergouvernementaux indépendants chargés de surveiller les politiques financières nationales et leur incidence sur les taux d'intérêt, les taux de change et les flux de capitaux internationaux;

21. *Invite* les institutions financières et bancaires internationales à continuer d'accroître la transparence des mécanismes de notation du risque, note que les cotations du risque souverain établies par le secteur privé devrait faire appel au maximum à des paramètres rigoureux, objectifs et transparents, ce qui peut être facilité par des données et des analyses de qualité, et encourage les institutions compétentes, dont la CNUCED, à poursuivre leurs travaux sur cette question, y compris son incidence éventuelle sur les perspectives de développement des pays en développement;

22. *Demande* aux banques et fonds multilatéraux, régionaux et sous-régionaux de développement de continuer à contribuer pour une part décisive à la satisfaction des besoins de développement des pays en développement et des pays en transition, notamment en coordonnant leur action, en tant que de besoin, souligne que des banques régionales de développement et des institutions financières sous-régionales renforcées peuvent appuyer par une aide financière souple les efforts nationaux et régionaux de développement, ce qui favorise leur appropriation et leur efficacité globale, se félicite à cet égard de l'augmentation récente du capital des banques multilatérales et régionales de développement, et encourage en outre les initiatives visant à faire en sorte que les banques sous-régionales de développement disposent de ressources financières suffisantes;

23. *Souhaite* un renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, notamment dans le cadre des banques de développement, des arrangements commerciaux et des dispositifs relatifs aux monnaies de réserve et d'autres initiatives régionales et sous-régionales;

24. *Souligne* qu'il faut continuer d'améliorer les normes applicables à la gestion des entreprises et du secteur public, notamment celles qui concernent la comptabilité et les audits, ainsi que les mesures destinées à assurer la transparence des opérations, vu les effets pernicieux des politiques inadéquates;

25. *Décide* de convoquer, lors de sa soixante-huitième session, au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique », une réunion spéciale de la Deuxième Commission pour un échange de vues sur les mesures à prendre en vue de faire face à la crise financière et économique mondiale et à son

incidence sur le développement et sur les perspectives de restauration de la confiance et de la croissance économique, qui constituerait un apport supplémentaire au suivi de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement;

26. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-huitième session un rapport sur l'application de la présente résolution, qui sera établi en coopération avec les institutions de Bretton Woods et autres parties intéressées;

27. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session, au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique », la question subsidiaire intitulée « Système financier international et développement ».
